

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 novembre 2023 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Transferts budgétaires
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024

- 8.2 Emploi été Canada 2024 – Autorisation pour une demande de subvention
- 8.3 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- 8.4 Dates de collecte des gros rebuts pour l'année 2024
- 8.5 Autorisation de destruction des documents tels que présentés par l'archiviste Michel Hamel
- 8.6 Entretien de la patinoire extérieure – Saison 2023-2024
- 8.7 Point de dépôt et collecte des arbres de Noël
- 8.8 Demande de M. Nicholas DiCamillo – Achat d'une parcelle du lot 5 535 073
- 8.9 Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024
- 8.10 Autorisation de paiement du décompte progressif no 1 pour les travaux de réfection du chemin Spooner Pond – Phase 1

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Adoption de règlement : Règlement No 603 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2018-01 et 2020-02
- 10.2 Adoption de règlement : Règlement No 604 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2020-02
- 10.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 605 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 446, concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03

11. Voirie

- 11.1 Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Travaux d'amélioration sur les chemins Barr, Smith et McLaughlin (dossier no : UFK42887 – 42110 (5) – 20230523-015)

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026
- 13.2 Résolution de remerciement – Internet haute vitesse

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 novembre 2023 avec dispense de lecture

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h38 à 19h40

Les membres du conseil municipal accordent une période de questions en début de séance afin de permettre aux membres du public de poser des questions au sujet d'un projet visant la zone AF13.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 157 730,11 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 70 145,70 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 1 525,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 60 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-06

Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE certains postes de dépenses ont été sollicités davantage que prévu au cours de l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à des amendements budgétaires pour fins d'équilibre budgétaire ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux transferts budgétaires suivants :

Transferts budgétaires pour divers travaux			
No poste	Description	Montant débit	Montant crédit
02-610-00-416	« Inspection terrain (été) »	15 000,00 \$	0,00 \$
02-120-00-996	« Programme revitalisation (compensation) »	0,00 \$	15 000,00 \$
02-130-01-670	« Achat de logiciels et équip. Informatique »	2 000,00 \$	0,00 \$
02-190-00-429	« Assurances – Franchise sur réclamation »	1 000,00 \$	0,00 \$
02-220-00-412	« Services de notaire – Servitudes de passage »	1 000,00 \$	0,00 \$
02-220-00-900	« Divers »	1 000,00 \$	0,00 \$
02-130-00-528	« Banque d'heures Tech-Nic – Maintenance informatique »	0,00 \$	5 000,00 \$
02-320-00-454	« Frais de formation Voirie »	1 500,00 \$	0,00 \$
02-320-00-515	« Location – Camions »	12 000,00 \$	0,00 \$
02-320-07-629	« Chlorure de Calcium – contrat »	6 000,00 \$	0,00 \$
02-320-10-516	« Contrat - Nivelage »	10 000,00 \$	0,00 \$
02-320-00-516	« Location de machinerie, outillages »	0,00 \$	29 500,00 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-07

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine

année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront à la salle du conseil au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland :

CALENDRIER 2024

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

MOIS	DATE
Janvier	15 janvier 2024 à 19h30
Février	12 février 2024 à 19h30
Mars	4 mars 2024 à 19h30
Avril	1 avril 2024 à 19h30
Mai	6 mai 2024 à 19h30
Juin	3 juin 2024 à 19h30
Juillet	1 juillet 2024 à 19h30
Aout	12 août 2024 à 19h30
Septembre	MARDI 3 septembre 2024 à 19h30
Octobre	7 octobre 2024 à 19h30
Novembre	4 novembre 2024 à 19h30
Décembre	2 décembre 2024 à 19h30

- Les séances du conseil municipal se tiennent habituellement le 1^{er} lundi de chaque mois.
- La séance du mois de janvier se tient le 3^e lundi.
- La séance du mois de février se tient le 2^e lundi.
- La séance du mois d'aout se tient le 2^e lundi.
- L'année d'une élection régulière, lorsqu'il y a scrutin, la séance ordinaire du conseil du premier lundi de novembre est déplacée au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin.
- Lorsqu'une majorité des membres du conseil est en élection, il ne peut être tenu de séance ordinaire qu'après la *proclamation d'élus* d'un nombre suffisant d'entre eux établissant une majorité au sein du conseil.

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale, conformément à la Loi qui régit la

municipalité, ainsi que sur notre site internet et sur notre calendrier des évènements.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-08

Emploi été Canada 2024 – Autorisation pour une demande de subvention

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'engager des étudiants pour le service de la voirie et des parcs ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à déposer une demande de subvention pour une subvention salariale reliée à un emploi étudiant auprès du Gouvernement du Canada – Emploi été Canada (EEC) 2024.

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif au dépôt de ladite demande.

INFORMATION NUMÉRO 2023-12-09

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Une liste détaillée des comptes à recevoir au **1er décembre 2023** est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir :

- De 86 683,87 \$ comprenant les taxes 2023, les droits de mutation, permis;
- Ainsi qu'un montant à recevoir de 12 905,97 \$ pour l'année 2022.

Le greffier-trésorier confirme qu'un rappel a été envoyé en novembre à tous les propriétaires qui ont un compte à payer. Également, il confirme qu'au mois de janvier des lettres seront adressées spécifiquement aux propriétaires qui ont un compte à payer pour l'année 2022, pour les aviser du délai requis pour paiement avant d'être sur la liste des immeubles pour ventes pour non-paiement de taxes.

Le greffier-trésorier avise le conseil qu'une nouvelle liste sera remise à la séance du mois de février 2024 avec la liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-10

Dates de collecte des gros rebuts pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland procède à deux (2) collectes de gros rebuts par année;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland fixe pour l'année 2024, les dates de la collecte des gros rebuts, soit :

- 9 mai 2024
- 12 septembre 2024

QUE la compagnie Enviro-Connexions soit avisée par courriel et que les citoyens soient avisés via le journal municipal « Le Jaseur », le site internet et la page Facebook de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-11

Autorisation de destruction des documents tels que présentés par l'archiviste Michel Hamel

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même Loi lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même Loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal du Québec*, stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPROUVER la liste de destruction des archives telle que préparée par monsieur Michel Hamel, archiviste et datée du 2023-10-26.

D'AUTORISER la direction générale de la municipalité du Canton de Cleveland à procéder à la destruction desdits documents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-12

Entretien de la patinoire extérieure – Saison 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite aménager une patinoire extérieure en période hivernale au parc Lamoureux ;

CONSIDÉRANT la proposition de M. Simon Arel pour l'entretien de la patinoire extérieure au coût forfaitaire de 3 000 \$;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la proposition de M. Simon Arel pour l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2023-2024 au montant forfaitaire de 3 000 \$.

QUE le paiement pour ces travaux soit effectué en deux (2) versements aux dates suivantes :

30 janvier 2024 1 500 \$

28 février 2024 1 500 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-13

Point de dépôt et collecte des arbres de Noël

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland procédera à une collecte porte-à-porte dans la municipalité pour ramasser les arbres de Noël le 8 janvier 2024;

QUE les employés de voirie feront la collecte des sapins de Noël aux résidences de la municipalité durant cette journée et les citoyens seront informés en décembre dans le journal de la municipalité « Le Jaseur », à savoir :

*« La Municipalité du Canton de Cleveland procédera à la récupération des arbres de Noël directement à votre porte. Pour profiter de ce service, nous vous demandons de bien vouloir déposer votre arbre de Noël en bordure du chemin **avant 8h30 A.M. le lundi 8 janvier 2024** après cette date, les employés n'auront pas l'obligation de retourner sur place pour effectuer le ramassage, si lors de leur passage le sapin n'était pas déposé. »*

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise également un point de dépôt pour les sapins de Noël dans la cour de la municipalité, disponible jusqu'au 8 janvier 2024, offert aussi aux citoyens des municipalités environnantes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-14

Demande de M. Nicholas DiCamillo – Achat d'une parcelle du lot 5 535 073

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicholas DiCamillo, propriétaire du lot 5 535 071 situé à côté des bureaux de la Municipalité du Canton de Cleveland, demande à pouvoir acquérir une parcelle du lot 5 535 073 pour agrandir son terrain en largeur et en profondeur, le tout tel que déposé par l'arpenteur-géomètre monsieur Éric Bachand;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est disposé à céder, contre rémunération, une parcelle du lot 5 535 073;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle cédée ne fait pas partie des plans de la municipalité pour un éventuel agrandissement de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE monsieur DiCamillo accepte de prendre en charge les honoraires professionnels pour la conclusion de la vente, soit ceux de l'arpenteur-géomètre et du notaire;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland fixe le prix de vente de la parcelle du lot 5 535 073, tel que décrit sur le plan de l'arpenteur-géomètre, au coût de 5 000,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le maire et le directeur général à signer les ententes et conditions relatives à la vente de la parcelle de lot.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-15

Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

- QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- QUE** la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-16

Autorisation de paiement du décompte progressif no 1 pour les travaux de réfection du chemin Spooner Pond – Phase 1

- CONSIDÉRANT** le décompte no 1 produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 29 novembre 2023 pour la réfection du chemin Spooner Pond – phase 1 qui inclut une retenue de 5 %;
- CONSIDÉRANT QUE** le montant de la présente demande est payable à la compagnie *Sintra Inc. – Division Estrie* ;
- CONSIDÉRANT QUE** les coûts du projet en date du 29 novembre 2023 se détaillent comme suit, à savoir :

Montant des travaux exécutés à ce jour	937 332,34 \$
Montant de la retenue 5 %	(46 866,62 \$)
Montant de la présente demande (avant taxes)	890 465,72 \$
Montant de la présente demande (le tout plus les taxes applicables)	<u>1 023 812,96 \$</u>

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte progressif no 1 tel que recommandé par la FQM.
- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin

Lessard, à procéder au paiement pour un montant de 1 023 812,96 \$ taxes incluses auprès de la compagnie *Sintra Inc. – Division Estrie*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-17

Adoption de règlement : Règlement No 603 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2018-01 et 2020-02

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer que son règlement est conforme avec les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, un avis de motion du Règlement numéro 603 a été dûment donné par le conseiller monsieur Daniel Braün et le projet de Règlement déposé;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 décembre 2023 dernier sur le projet de Règlement numéro 603;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le Règlement numéro 603 *modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2018-01 et 2020-02, avec dispense de lecture.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-18

Adoption de règlement : Règlement No 604 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2020-02

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement sur les permis et certificats afin d'établir les exigences pour les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer que son règlement est conforme avec les dispositions

du schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, un avis de motion du Règlement numéro 604 a été dûment donné par la conseillère madame Audrey Mailhot et le projet de Règlement déposé ;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 décembre 2023 dernier sur le projet de Règlement numéro 604;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le Règlement numéro 604 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451 concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2020-02*, avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-19

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 605 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03

Monsieur Daniel Braün, conseiller

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 605 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 605 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03 est déposé.**

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 15 janvier 2024, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-20

Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Travaux d'amélioration sur les chemins Barr, Smith et McLaughlin (dossier no : UFK42887 – 42110 (5) – 20230523-015)

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers

d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland approuve les dépenses d'un montant de 55 795,20 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

INFORMATION NUMÉRO 2023-12-21

Séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la municipalité du Canton de Cleveland pour le prochain exercice financier, ainsi que l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 se tiendra le 18 décembre 2023 à midi (12h00) à la salle du conseil située au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland.

Un avis public sera publié, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-22

Résolution de remerciement – Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE des municipalités de la MRC du Val-Saint-François ont été proactives et se sont entendues avec la coopérative de télécommunications Cooptel pour brancher leurs citoyens à l'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a consenti une aide financière de 51 300,00\$ pour le déploiement de l'Internet haute vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé qu'il acceptait de rembourser les municipalités qui ont elles-mêmes contribuées au financement du déploiement de cette infrastructure de services;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland remercie le gouvernement du Québec et le député du comté de Richmond, monsieur André Bachand, pour leur décision de rembourser les municipalités ayant été proactives dans le déploiement de l'Internet haute vitesse sur leur territoire.

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland remercie la coopérative de télécommunications Cooptel pour le travail accompli dans le déploiement de l'Internet haute vitesse dans la région.

QUE cette résolution soit transmise au député de Richmond, monsieur André Bachand, au ministère du Conseil exécutif ainsi qu'à la coopérative de télécommunications Cooptel.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20h07 à 20h19

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 4 décembre 2023.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-23

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h20.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 5e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier